

AVIS n° 1443

« Get up Wallonia » :
11 mesures prioritaires pour la relance

Avis adopté le 13 juillet 2020

Le CESE Wallonie a examiné la démarche « Get up Wallonia », destinée à diminuer les impacts économiques et sociaux de la crise, relancer l'activité socio-économique, renforcer la résilience de notre société et sa capacité à relever de nouveaux défis.

Si le Conseil a accueilli favorablement les mesures d'urgences prises le Gouvernement wallon, les évolutions attendues demandent des mesures complémentaires pour assurer une véritable reprise d'activités et permettre à la Wallonie de surmonter la crise. Pour qu'un plan de relance puisse sortir tous ses effets, il est indispensable qu'il soit clair, cohérent et connu afin de redonner confiance notamment aux acteurs économiques. Les politiques de soutien et de reconstruction économique doivent poursuivre un triple objectif économique, social et écologique, en s'inscrivant dans les lignes directrices du Green Deal européen.

Le CESE Wallonie, qui réunit les organisations patronales, syndicales et environnementales, a identifié 11 mesures prioritaires à intégrer dans le plan de relance wallon. Il rappelle qu'il souhaite être davantage associé dans l'élaboration et le suivi de la démarche « Get up Wallonia ».

I. CONSIDERATIONS TRANSVERSALES

Si l'on peut tirer un enseignement de la crise Covid-19, c'est l'intime degré d'imbrication des dimensions sanitaires, sociales, économiques et écologiques. La crise sanitaire risque de se transformer en une crise économique et sociale majeure. Des mesures d'urgences, temporaires, ont été prises durant le confinement. Les évolutions attendues demandent des mesures complémentaires pour assurer une phase de reprise d'activités. Une réaction forte et inédite est absolument nécessaire. Pour qu'un plan de relance puisse sortir tous ses effets, il est indispensable qu'il soit clair, cohérent et connu afin de redonner confiance notamment aux acteurs économiques car un environnement stable et compris favorise la consommation et le réinvestissement.

Les politiques de soutien et de reconstruction économique doivent plus que jamais poursuivre un triple objectif économique, social et écologique, en s'inscrivant notamment dans les lignes directrices du « green deal » européen et privilégiant le déploiement des opportunités offertes par l'économie circulaire. La digitalisation de la Wallonie est un élément transversal et indispensable aux différents secteurs de l'économie ; elle doit être développée davantage et poursuivie tant dans les entreprises que les administrations ou encore les écoles.

En pratique, ces politiques doivent évidemment viser à une reprise économique, et plus largement à des objectifs de bien-être de la population et de prospérité. La crise a montré qu'elles doivent également s'orienter vers une économie résiliente, équitable et durable, en ligne avec la neutralité carbone en 2050, la circularité et la préservation de la biodiversité.

La crise Covid-19 a montré la fragilité de notre société à ce type de choc. Pour éviter autant que possible d'autres « lock down », la prévention est un élément essentiel. Nous disposons actuellement de peu de connaissance, mais il semble que les Etats les plus organisés et termes d'anticipation, de prévention et de gestion de l'urgence ont mieux géré la crise. Le CESE Wallonie plaide donc pour que notre Région se prépare en mettant en place un plan concerté de prévention et d'action. Ce dispositif nécessite au minimum un dialogue et une coopération avec les autres entités fédérées. A moyen terme, il doit s'atteler à lever au maximum les incertitudes pour les entreprises, les institutions et l'ensemble de la population.

La crise permet de tirer des enseignements clairs et sans équivoque en termes de secteurs stratégiques indispensables au bon fonctionnement de l'économie wallonne et à la continuité de l'activité. Il convient d'identifier clairement ces secteurs et de les soutenir. A défaut, la Wallonie risque de se priver de leviers économiques indispensables pour renforcer son autonomie et réduire sa dépendance à l'égard de fournisseurs non européens.

Le CESE Wallonie demande au Gouvernement de consacrer des moyens conséquents à la relance, en mobilisant au maximum les différentes sources et modalités de financement possibles, tout en assurant une soutenabilité à plus long terme des finances régionales et des services publics.

Les moyens financiers publics étant limités, il est d'autant plus important, pour le CESE Wallonie, que les politiques mises en place soient concentrées, évitent les saupoudrages, atteignent effectivement leur cible et amènent au développement d'activités qui permettent d'améliorer le bien-être dans notre région. Le Conseil demande un monitoring régulier de la situation, des conséquences Covid-19 toujours en cours. Cet outil devra permettre de continuer à adapter les mesures en fonction des évolutions et des besoins identifiés. Un suivi de l'ensemble des mesures prises est nécessaire ainsi que leur évaluation.

Dans cet esprit, le CESE Wallonie tient à attirer l'attention du Gouvernement wallon sur le besoin d'atteindre un large consensus sur les objectifs et les principales mesures de la phase de relance, sur la nécessité d'associer les organisations représentatives des employeurs des travailleurs et des associations environnementales au travers des lieux de concertation existants, dans l'élaboration et le suivi de la démarche « Get up Wallonia ». Le CESE Wallonie est à la disposition du Gouvernement wallon pour y prendre part.

Le CESE Wallonie insiste également sur l'absolue nécessité d'une cohérence et d'une complémentarité des politiques de relance proposées par les différents niveaux de pouvoirs, européen, fédéral, régional voire local.

Le Conseil a identifié 11 mesures prioritaires pour la Phase de relance. Il souhaite que ces mesures soient intégrées dans les axes de « Get up Wallonia »

II. MESURES PRIORITAIRES POUR LA PHASE DE RELANCE

1. Favoriser la réindustrialisation en Wallonie

Le CESE Wallonie s'inscrit résolument dans la logique de réindustrialisation avancée par le Gouvernement wallon dans le cadre de la dynamique de « Get Up Wallonia », avec un objectif d'augmentation de la valeur ajoutée, des capacités de production, de création d'emplois et de garantie d'une meilleure autonomie et ce, dans un esprit du développement durable. Elle doit notamment favoriser des technologies durables, faiblement consommatrices d'énergies et renforcer le soutien à la recherche en ces domaines. Les pôles de compétitivité, les clusters (structures dans lesquelles la participation des PME doit être renforcée), ainsi que les interlocuteurs sociaux sectoriels et intersectoriels, doivent dès lors être étroitement associés à la démarche.

Dans le cadre de la réindustrialisation et de la relocalisation de certaines activités, la phase cruciale d'identification des maillons sectoriels, dans les domaines stratégiques et/ou de première nécessité, sera établie le plus rapidement possible par le Gouvernement et les acteurs concernés, avec l'appui de la Cellule d'anticipation, de veille et d'intelligence économique en lien avec les acteurs de la formation, de l'enseignement et de l'emploi afin de tendre vers un degré d'autonomie suffisant basé sur les ressources wallonnes.

D'importants moyens financiers, tant publics que privés, doivent être mobilisés à cette fin et s'inscrire dans la durée. Un soutien particulier mérite d'être accordé par la région à certaines filières industrielles en fonction de leur plus-value économique, sociale et de leur intégration dans une transition environnementale.

Une fois le travail d'identification réalisé, des expériences pilotes de partenariats publics/privés adossées aux chaînes de valeurs identifiées les plus pertinentes et, si possible, en cohérence avec le volet relatif à l'économie circulaire seront rapidement promues et mises sur pied.

La question de la réindustrialisation doit aussi s'appréhender à l'aune des résultats de la redéfinition de la stratégie de spécialisation intelligente de façon à orienter davantage le tissu économique wallon vers les domaines dans lesquels elle dispose d'avantages comparatifs certains. Cette dernière devra également être complétée par une analyse, systématique et continue, des chaînes de valeurs, des filières régionales, qui permettra l'orientation adéquate des décisions de politique économique.

Par ailleurs, la recherche et l'innovation, éléments fondamentaux de la compétitivité des entreprises et de la transition de la région, doivent continuer à être soutenues et la valorisation des résultats de la recherche doit être amplifiée sur le sol wallon. Le Conseil recommande à cet égard de clarifier le paysage des soutiens à la recherche et à l'innovation et de lui maintenir les moyens budgétaires adéquats.

La Wallonie doit se saisir de sa politique d'aménagement de territoire pour en faire un outil de dynamisme économique, tout en évitant d'empiéter sur les surfaces agricoles. Le Conseil demande que les terrains et les bâtiments anciennement industriels soient réaffectés prioritairement et principalement à de l'activité économique (industrielle, commerciale, touristique...) et/ou culturelle (parfois même avant leur rénovation). En outre, des opportunités favorisant la cohérence en termes développement territorial existent au vu de certains terrains disponibles ou potentiellement disponibles :

- pour soutenir la création de nouvelles filières économiques sur base de produits de rupture avec une transversalité cohérente, aboutie en amont et en aval et avec un souci de circularité (ex : sidérurgie verte, chimie verte et blanche, circularité des matériaux de construction...);
- pour renforcer les filières existantes dans le but de répondre aux besoins sociaux et environnementaux et d'intégrer toute ou une grande partie de la chaîne de valeur.

La crise sanitaire actuelle a mis en lumière l'importance de la digitalisation et la numérisation pour la compétitivité des entreprises et la création d'emplois. Le CESE Wallonie plaide donc pour une accélération de la transformation numérique des entreprises wallonnes vers une industrie 4.0.

Enfin, la politique industrielle wallonne ne peut faire l'impasse d'une réflexion sur la faible présence de service à haute valeur ajoutée sur notre territoire.

2. Accélérer le développement de l'économie circulaire et des circuits courts

Convaincus que le modèle de production linéaire, à savoir « extraire, produire, consommer et jeter », dépendant de ressources limitées et pour certaines, non renouvelables, doit évoluer, les interlocuteurs sociaux soutiennent l'idée que la Wallonie doit introduire la dimension de l'économie circulaire de façon transversale dans sa politique industrielle.

Le CESE Wallonie plaide pour une véritable stratégie régionale wallonne de l'économie circulaire comme un des axes transversaux de la politique de relance (dotée de moyens humains et financiers suffisants pour en assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation). Elle doit être mise en œuvre le plus

rapidement possible dans cette phase de relance. Elle nécessite toutefois une analyse préalable du potentiel économique et de l'existant et doit inclure d'autres aspects comme la formation des travailleurs et la communication.

Le Conseil insiste sur le caractère transversal de ce modèle qui ne peut donc être cadenassé au travers de mesures circonstanciées mais doit être envisagé comme partie intégrante de l'ensemble des politiques à venir.

Outre la création de synergies entre acteurs ou encore la mise en place de nouvelles formes de coopération entre le public et le privé, le CESE propose, pour assurer le succès de la mise en œuvre de cette stratégie et une importante mobilisation des acteurs, de travailler sous la forme d'aides spécifiques ou d'appels à projets subsidiés, différenciés en fonction de la nature des projets :

- les projets individuels (éco-conception, fonctionnalité, réemploi, recyclage,...) à prévoir dans le portefeuille des petites aides et d'autres aides pour permettre également à l'ensemble des entreprises, y compris les ASBL de pouvoir lancer des projets ;
- les projets de symbiose industrielle qui pourraient être financés via des appels à projets et complétés par des aides spécifiques ;
- les projets de filières (à « circulariser » et à construire, rapidement et avec des moyens financiers à la hauteur des objectifs à atteindre, en collaboration avec le secteur privé commercial et à profit social et le secteur public).

Le CESE recommande en cette matière la mise en place de systèmes d'information et de communication entre acteurs économiques sur les matières valorisables.

Enfin, le Conseil rappelle l'importance du lien entre l'économie circulaire et la notion de « circuits courts » afin de valoriser au mieux l'emploi local et de maximiser les retombées économiques régionales.

3. Digitalisation de la Wallonie, une mesure indispensable pour la réussite de toutes les autres

Thématique majeure de la DPR, la digitalisation du territoire wallon à différents niveaux se doit d'être poursuivie et amplifiée.

Le CESE insiste sur les axes suivants :

- La connectivité doit être améliorée sur l'ensemble du territoire régional.
- L'administration numérique doit être accentuée pour permettre d'en redéfinir l'offre de service à l'égard des différents publics cibles et renforcer les relations avec les citoyens. Cette dynamique concourt par ailleurs à faciliter les solutions de télétravail qui ont garanti la continuité du service public durant la crise Covid-19.
- Une attention particulière mérite d'être portée à « l'école numérique » (équipements des écoles et des apprenants, développement des compétences numériques en cours de formation et préparation aux nouveaux métiers).
- E-Commerce : toute action menée en faveur de l'E-commerce doit être renforcée. La crise Covid-19 a en effet fait prendre conscience que l'E-Commerce représentait un canal de vente appréciable et nécessaire à côté de la vente physique traditionnelle. Le numérique permet d'améliorer les liens des entreprises avec leurs clients, de développer leur notoriété auprès d'un nouveau public, de créer un nouveau canal de vente et enfin, est un outil efficace pour augmenter et développer les circuits courts que la crise a mis en avant. Le commerce de détail

indépendant est aujourd'hui convaincu de la nécessité de s'y impliquer pleinement. Le numérique doit être un pilier de renforcement du commerce traditionnel.

4. Relancer l'investissement

4.1. Une norme d'investissements publics

Plus que jamais les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer dans la phase de relance des nombreux secteurs d'activités touchés par la crise sanitaire, non seulement en tant qu'investisseurs et opérateurs, comme le fait la Région avec son plan infrastructures, mais également en tant que facilitateur et coordinateur des activités.

Depuis plus de trois décennies, on constate, en Wallonie, une faiblesse structurelle de l'investissement qui a conduit les partenaires sociaux à demander, à de nombreuses reprises, qu'une norme d'investissement soit établie pour permettre d'opérer les rattrapages nécessaires et de développer de nouvelles infrastructures compatibles avec l'adaptation de l'économie wallonne à la transition bas carbone. Or, la crise actuelle conduit déjà de très nombreux entrepreneurs à postposer les investissements qu'ils avaient planifiés, ce qui aura pour effet de ralentir encore davantage la reprise économique pourtant indispensable. D'où l'urgence de définir très rapidement cette norme en fonction d'un pourcentage du PIB wallon par exemple qui devrait être fixée à minimum 3% pendant la période de relance 2021-2022, et d'y recourir ensuite structurellement à un niveau à déterminer.

Il convient également de veiller à ce que le plus d'entreprises wallonnes possibles et particulièrement les PME participent massivement aux marchés publics. Pour ce faire, une harmonisation des cahiers des charges ainsi que des études de faisabilité devraient être mises sur pied en amont. Ces dernières permettraient de tenir compte du cycle des carnets de commandes de ces entreprises et d'envisager la possibilité d'allotir les plus gros marchés ou de recourir à des contrats de performance. Afin que ces derniers constituent un véritable outil de développement économique, le Conseil préconise de développer une approche pragmatique basée sur une identification préalable de toutes les entreprises potentiellement aptes à répondre à un marché public déterminé pour ensuite les sensibiliser aux potentialités offertes par ceux-ci.

Afin de renforcer l'attractivité de la Wallonie comme plateforme logistique pour attirer de nouveaux investissements tout en accordant une attention particulière à la mobilité, le Conseil demande de lancer et/ou d'accélérer les travaux de grandes infrastructures logistiques en priorisant les chantiers dont la finalité est d'améliorer la desserte de l'activité économique.

Enfin, les investissements doivent être réalisés de manière cohérente, sans s'éparpiller. Ils doivent se concentrer principalement sur les besoins essentiels de la Wallonie.

4.2 Un cadre favorable à l'investissement privé

Les enquêtes récentes réalisées dans les entreprises et recensées par l'Economic Risk Management Group (ERMG) laissent entrevoir qu'une entreprise sur 2 reportera ses projets d'investissement à une date ultérieure, qui parfois reste même encore inconnue dans le chef de l'entrepreneur. Par ailleurs, une entreprise sur 3 en Wallonie a suspendu ses projets d'investissement en R&D, élément particulièrement inquiétant dans la mesure où les projets de R&D doivent permettre aux entreprises de se positionner durablement dans les chaînes de valeur mondiales de produits et de services à haute valeur ajoutée et constitue un élément fondamental de la transition vers une croissance durable.

En de telles circonstances, il revient aux pouvoirs publics wallons de réfléchir et faire preuve de créativité pour créer un cadre favorable à la reprise de confiance pour inciter les entreprises, y compris les PME, à reprendre le cours de leurs programmes d'investissements, vecteurs importants de création de valeur ajoutée et d'emplois.

Les interlocuteurs sociaux demandent au Gouvernement wallon de mobiliser l'ensemble des leviers et des outils financiers et économiques wallons qui concourront à atteindre cet objectif d'augmentation des investissements créateurs d'emplois (mesures dynamisant la demande de manière ciblée, prise de participations, prêts, garanties, mobilisation de l'épargne privée, prime à l'investissement, ...), en les assortissant d'une meilleure communication, si nécessaire.

5. Un programme ambitieux de rénovation des bâtiments

Vu l'état du bâti wallon, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (PEB) est une priorité qui permet à la fois de lutter contre la précarité énergétique, de développer des activités économiques, de créer des emplois non délocalisables et de lutter contre le changement climatique. Pour ce faire, les interlocuteurs sociaux estiment qu'il y a lieu d'adopter rapidement un programme ambitieux de rénovation des bâtiments (tant publics que privés) en lien avec la Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme des bâtiments, en ciblant prioritairement les «passoires énergétiques» (bâtiments avec label PEB F et G), qui représentent, selon les estimations, 45% des logements wallons.

Le CESE rappelle l'importance d'intégrer la rénovation dans la lutte contre l'éparpillement urbain. Les projets de rénovation doivent notamment évaluer la possibilité de modulariser, d'adapter voire d'agrandir le bâti afin de densifier l'habitat.

Le CESE recommande, au-delà du soutien à la rénovation du bâti privé, d'être particulièrement attentif à la rénovation de certaines infrastructures destinées à des services collectifs répondant aux besoins de la population : hôpitaux, maisons de repos, écoles et crèches (en articulation avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Les enseignements que l'on peut tirer de la crise sanitaire peuvent être l'occasion de mener une large réflexion sur l'adaptation des infrastructures dans les secteurs de l'aide aux personnes. En effet, l'organisation spatiale des centres d'hébergement et des institutions pourrait être repensée dans l'intérêt des bénéficiaires et d'une meilleure adaptation en cas de circonstances exceptionnelles telles que celles liées à une crise sanitaire. De plus, au vu de l'obsolescence et de la faible performance énergétique de nombreuses structures, une rénovation programmée du parc pourrait constituer un champ d'investissement dans ces secteurs à forte utilité sociale. Une révision du mode de financement des infrastructures intégrant de multiples paramètres permettrait en outre de conjuguer différents objectifs avec des retombées positives sur l'économie wallonne (amortissement des bâtiments, marchés publics, circuits courts, main d'œuvre locale,...). Toutefois, la problématique du renouvellement/reconditionnement des infrastructures de soins (hôpitaux, MR-MRS,...) ne doit pas être abordée isolément mais faire partie d'une plus vaste réflexion laquelle devra tenir compte de la question de la désinstitutionnalisation, la valorisation des métiers de la première ligne et du secteur ambulatoire, la prévention, la construction d'infrastructures de soins intermédiaires et alternatives, les résidences-services sociales, la valorisation de logements adaptables et adaptés ou encore les habitats groupés.

Les Alliances-Emploi-Environnement en matière de rénovation et d'énergies renouvelables doivent être coordonnées et développées pour atteindre les objectifs ambitieux visés en matière d'énergies renouvelables et de PEB. La politique menée devra veiller à coordonner le volet « rénovation énergétique » et l'installation de systèmes de production / distribution d'énergies renouvelables dans

le secteur résidentiel (couplage de l'isolation des toitures et de l'installation de panneaux photovoltaïques, opportunité de réseaux de chaleur en cas de démolition/reconstruction, ...) et à privilégier les circuits courts.

Complémentairement, pour assurer un impact important sur l'activité économique, l'emploi et l'insertion socio-professionnelle en Wallonie, les formations liées à la rénovation énergétique des bâtiments ou encore à l'utilisation de matériaux durables doivent être renforcées ou développées. Les cahiers des charges devront contenir des clauses sociales, environnementales et éthiques qui tiennent compte de l'intégration des entreprises régionales, tout en veillant à faciliter l'accès à ces marchés aux très petites et petites entreprises. Ces éléments devraient être étudiés afin d'en accélérer la mise en œuvre en associant l'ensemble des parties prenantes et acteurs en amont des orientations prises par les Alliances Emploi-Environnement.

Enfin, la stratégie de rénovation des bâtiments ne peut faire l'impasse sur la question des ménages à faibles revenus, principalement locataires. Des solutions financières doivent être dégagées afin d'atteindre une réduction significative des émissions sans pour autant peser sur le faible budget de ces ménages. Cela passe également par une lutte contre l'inoccupation des bâtiments. Les interlocuteurs sociaux interprofessionnels et sectoriels, les organismes financiers doivent être associés à la démarche.

6. Favoriser la transition énergétique

Le Conseil demande la détermination d'objectifs clairs et détaillés en matière de production d'énergie renouvelable et de mix énergétique permettant d'arriver à un équilibre acceptable tant pour les citoyens que pour les entreprises et les pouvoirs publics.

La réflexion sur le financement de la transition énergétique doit être plus large que la réflexion tarifaire envisagée dans la DPR et doit viser, après analyses, un élargissement de l'assiette de financement en respectant une série de balises : un cadre juste et solidaire, la compétitivité des entreprises, la prise en compte de l'ensemble des bénéficiaires de la transition, une diversification des sources de financement.

Le développement des énergies renouvelables doit pouvoir s'appuyer sur un cadre réglementaire, mis en cohérence avec les objectifs qui doit notamment favoriser la diminution des coûts de développement et donc du coût sociétal, et s'articuler au niveau de l'aménagement du territoire (par exemple : prise en compte de la hauteur plus importante des masts éoliens récents). Des outils permettant un monitoring de la décarbonation poursuivie sont également indispensables. Il s'agit de mettre en place un cadre cohérent favorable aux investissements et apportant une sécurité juridique renforcée, et de prendre des mesures visant à réduire les coûts d'implantation et de développement des projets (qu'ils soient citoyens, publics ou privés) : concrétisation de l'ensemble des mesures prévues dans la pax eolienica, révision de la distance d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations,... . Il est également essentiel que la procédure d'octroi de permis s'améliore en poursuivant notamment la dématérialisation entamée et en visant la simplification administrative.

7. Soutenir l'emploi durable et de qualité et favoriser les embauches

Les différentes aides à l'emploi, dont l'évaluation est en cours, constituent un levier essentiel au maintien des emplois et au soutien des embauches dans les entreprises wallonnes. Il conviendra de veiller à ce que ces aides, éventuellement réformées, contribuent à soutenir les entreprises dans leur politique de recrutement et leur capacité d'embauche, participent à l'insertion des jeunes, des

travailleurs qui ont perdu leur emploi et des publics les plus éloignés du marché du travail et s'inscrivent dans les priorités de la région ainsi que dans la transition vers une économie résiliente, équitable et durable.

Le Conseil invite notamment à mener une réflexion ambitieuse sur la définition d'un emploi durable et de qualité, en concertation étroite avec les interlocuteurs sociaux et dans le respect des prérogatives des négociations paritaires.

Le Conseil demande aussi que l'impact de toute réforme ou nouvelle mesure soit chiffré en termes de perspectives de création d'emplois par secteur et vecteur d'emploi (public, marchand, non-marchand).

8. Une attention particulière pour les services et métiers essentiels au bien-être de la population dans le domaine de l'aide et des soins

Le CESE entend insister sur l'objectif social du projet « Get up wallonia » visant à « *renforcer encore la qualité, l'accessibilité et la solvabilité financière de notre offre de services, tout en mettant l'accent sur les priorités.* »¹ Pour ce faire, il y a lieu d'apporter et de garantir un soutien suffisant aux services et aux métiers dans le domaine de l'aide et des soins qui, comme la crise sanitaire l'a mis en évidence, sont essentiels pour répondre aux besoins et contribuer au bien-être de la population. D'autant que ceux-ci s'exercent parfois dans des conditions difficiles auxquelles s'ajoute un cloisonnement dommageable entre les secteurs.

Complémentairement aux initiatives envisagées au niveau fédéral pour une revalorisation des métiers de la santé, le Conseil demande d'améliorer l'attractivité, la reconnaissance, les normes et l'encadrement du personnel nécessaire au bon fonctionnement des services relevant des compétences régionales. Dans ce cadre, une attention particulière doit être accordée :

- au renforcement d'une approche intégrée entre les politiques et les filières d'aide et de soins (hôpitaux, maisons de repos, aide à domicile, handicap, santé mentale, action sociale) décloisonnée et centrée sur le trajet de vie de la personne, en fonction de l'évolution des besoins du bénéficiaire ;
- à la relance de l'emploi et l'anticipation des besoins de main-d'œuvre dans les secteurs de l'aide aux personnes afin de garantir le bon fonctionnement des services en pleine évolution tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;
- à la conception de formations permettant une certaine transversalité entre les secteurs, dans le respect des prérogatives respectives liées aux différentes professions. Ces formations doivent être adaptées à l'évolution des besoins des services/usagers (ex. formation spécifique à la prise en charge de la grande dépendance, garde malade à domicile, accueil d'enfants aux besoins spécifiques,...), mais aussi être accessibles et utiles pour soutenir les parcours professionnels. Celles-ci devront également prendre en compte les besoins du personnel d'encadrement et de direction.

Par ailleurs, pour favoriser une adaptabilité et une réactivité des services dans cet objectif d'une offre de service de qualité et accessible, il convient également de mener une réflexion sur les modes de financement efficaces et adaptés des secteurs favorisant notamment l'autonomie de gestion des opérateurs.

¹ Cf. Note du GW « Get up Wallonia », page 4, objectif social, paragraphe 5.

Enfin, le Conseil préconise d'accorder une attention lors de l'élaboration des projets de décret et d'arrêté à l'impact des mesures envisagées en termes de santé publique. Le Conseil rappelle en outre l'importance d'une politique de santé préventive articulée aux diverses compétences de la Wallonie qui pourrait contribuer à une amélioration de la santé globale de l'ensemble de la population. Les actions de prévention en santé permettent en effet d'éviter des complications au niveau de la santé psychique et physique sur le plan individuel mais également des coûts en termes de santé curative sur le plan collectif.

9. Elaborer un plan d'action intégré pour l'insertion des jeunes et des publics les plus éloignés sur le marché de l'emploi

Dans un contexte où les possibilités d'insertion seront vraisemblablement encore réduites, le CESE recommande l'élaboration d'un plan d'action d'intégré pour l'insertion des jeunes, notamment les NEET's, et des publics les plus éloignés sur le marché de l'emploi. Il suggère d'identifier, en collaboration avec les secteurs, des niches d'emplois peu qualifiés dans les secteurs marchand, non-marchand et public, et de construire des parcours de formation spécifiques vers l'emploi, en articulant davantage l'insertion socioprofessionnelle et la formation qualifiante.

Ce plan, élaboré en concertation avec les interlocuteurs sociaux et les opérateurs de formation et d'insertion, devra tenir compte des articulations avec les dispositifs existants (mesures Impulsion, garantie Jeunesse, art.60, art.61, IDESS, ALE, ...) et les expériences en cours ou prévues (travaux des Instances Bassin EFE, Service citoyen, TZCLD), ainsi que les enseignements tirés des dispositifs supprimés (contrat d'insertion, PTP).

10. Mobiliser les dispositifs de formation

Les dispositifs de formation doivent être mobilisés en vue de poursuivre les objectifs suivants :

- répondre à l'impératif de reconversion d'un certain nombre de travailleurs, rendue indispensable par la situation économique due à l'impact de la crise sanitaire,
- garantir une offre de compétences correspondant aux besoins des entreprises, notamment en termes de métiers en tension ou d'avenir, tant dans le secteur marchand que non-marchand,
- intégrer dans l'offre de formation les objectifs de transition écologique, les métiers verts, l'économie circulaire, l'alimentation durable, la digitalisation, les soins et services aux personnes,...,
- soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi, en particulier les plus éloignés du marché du travail.
- anticiper les futurs gisements d'emplois et les métiers porteurs,
- former aux compétences numériques de base ou avancées selon le profil du demandeur d'emploi ou du travailleur.

L'évaluation des aides à la formation et la réforme attendue devront tenir compte de ces enjeux et stimuler le recours à la formation, tant dans le chef des employeurs que des travailleurs. Pour ce faire, les freins à la formation, identifiés notamment dans le cadre de l'évaluation en cours, devront pouvoir être levés quel que soit le secteur concerné.

Il convient également de :

- soutenir la formation alternée des jeunes et des demandeurs d'emploi en portant une attention toute particulière à l'offre de stages permettant l'insertion de ce public sur le marché du travail,
- organiser rapidement les Etats généraux de l'alternance permettant de poser un diagnostic commun à l'ensemble des acteurs concernés, sur les freins et les leviers à l'essor des différentes filières,

- orienter davantage les apprenants vers les métiers porteurs et d'avenir, ainsi que vers les gisements d'emploi confirmés ;
- objectiver la problématique des métiers critiques et en pénurie, en renforçant la robustesse des indicateurs utilisés, et sur cette base, élaborer une approche intégrée et concertée, quantitative et qualitative, en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises ;
- amplifier les dispenses de disponibilité pour encourager davantage de reprises d'étude et de formation dans les métiers porteurs ;
- améliorer l'attractivité du PFI pour les employeurs et les demandeurs d'emploi, en adoptant les mesures correctrices nécessaires sur base de l'évaluation en cours ;
- vérifier dans quelle mesure l'offre et les outils de formation agréés ou disponibles couvrent spécifiquement des compétences en lien avec les « nouveaux » besoins de l'ensemble des entreprises et des secteurs (marchands et non marchands), tels que la digitalisation, l'économie circulaire, la transition écologique, ... ou les besoins remis en évidence par la crise sanitaire (notamment analyse et accompagnement sur la réflexivité des pratiques professionnelles) ; le cas échéant, réorienter une partie des places de formation ouvertes aux demandeurs d'emploi en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail ;
- en lien avec la mise en place du Cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs, du Cadre francophone des certifications et du Certificat de compétences professionnelles, mettre en place une banque de données des certifications, ainsi qu'un « *passport de compétences* » qui soit interprofessionnel, intersectoriel et si possible interrégional ;
- mener une réflexion approfondie sur la modernisation du dispositif de connaissance en gestion de base, pour les futurs indépendants et chefs d'entreprises, dispositif devant contribuer au soutien à la création d'activités et à leur pérennisation ;
- activer en amont le dispositif de validation des compétences afin de soutenir la reconversion des travailleurs lors de licenciements collectifs ;
- assurer la formation des formateurs aux nouvelles compétences attendues et à la pédagogie numérique, notamment les méthodes d'apprentissage hybride (combinaison entre formation en ligne et formation en présentiel) ;
- booster les filières technologiques et scientifiques pour une Wallonie innovante notamment par la mise en œuvre d'une stratégie « intégrée » STEM². A l'instar des pays scandinaves, celle-ci jouerait de manière cohérente sur les leviers que sont :
 - i) la formation initiale et continue des enseignants ;
 - ii) une pédagogie des sciences davantage orientée vers l'expérimentation dans le secondaire ;
 - iii) la valorisation de l'image des études et métiers scientifiques déconstruisant l'image négative de l'industrie, et enfin
 - iv) des actions ciblées visant à rendre les filières scientifiques plus attractives pour les jeunes filles.

11. Mettre en œuvre un plan wallon de lutte contre la pauvreté

Le CESE rappelle que la réduction du taux de pauvreté constitue un des trois objectifs stratégiques du Gouvernement wallon ciblés dans le Plan de transition. Or, l'impact de la crise sanitaire sur le plan social sera indéniable et d'une ampleur inédite. Des personnes en difficultés risquent de voir leur situation se dégrader encore davantage et de nouveaux publics pourraient basculer dans la précarité (ex. CDD non renouvelés, personnes ayant subi une perte d'emploi ou de revenus suite aux licenciements et faillites). Au-delà des mesures prises en urgence destinées à soutenir le pouvoir d'achat pour différents publics en difficultés, il conviendra à moyen terme d'évaluer les conséquences

² Le Conseil renvoie à l'avis du Pôle Politique scientifique "Renforcer l'attractivité des filières STEM" adopté le 24 mars 2020.

de la crise en matière de pauvreté, au vu notamment de l'évolution des indicateurs de pauvreté de référence.

Dans ce contexte difficile, le CESE réitère sa recommandation de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, un nouveau plan wallon stratégique de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités, transversal à l'ensemble des compétences wallonnes et piloté par la Ministre-Présidence. Il demande que l'accent soit mis sur les publics-cibles les plus exposés au risque de pauvreté (chômeurs, familles monoparentales, indépendants, ...) et de veiller à l'accessibilité aux services sociaux et de santé : financière (révision de la part contributive des bénéficiaires, application du tiers payant), géographique (nombre et localisation des services) et universelle (prévenir le risque d'exclusion par une sélectivité indirecte des publics précarisés).

La mise en œuvre de politiques ciblées dans des domaines clés du logement, de l'énergie, de l'eau, de la mobilité sera déterminante pour endiguer l'effet dramatique prévisible de la crise sur les plus démunis. La politique du logement s'avère particulièrement cruciale dans la lutte contre la pauvreté. Elle doit être traitée en priorité afin de garantir l'accès au logement, tant public que privé, aux personnes aux revenus les plus faibles.
